

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Lloyd George menace de signer un accord séparé avec la Russie. — Une voix américaine s'élève en faveur de la France. — Tchitcherine nous propose une convention particulière. — Les Soviets développent leurs armements.

« Les jours se suivent et ne se ressemblent pas », déclare la sagesse populaire. Si jamais la maxime fut exacte, c'est bien en ce qui concerne la Conférence de Gênes.

Nous avons montré comment, à trois jours d'intervalle, Lloyd George avait successivement prophétisé l'imminente dissolution de l'Entente puis chaleureusement préconisé une alliance franco-britannique.

Aujourd'hui, il formule à notre adresse une nouvelle menace : si l'on en croit le *Corriere della Sera*, Lloyd George aurait déclaré à M. Barthou, au cours d'un entretien confidentiel, que, si les puissances ne parvenaient pas à conclure un accord collectif avec la Russie, il se réservait de conclure avec elle un accord séparé.

On entrevoit la gravité d'une telle déclaration : outre qu'elle constitue à notre égard une menace, elle détruit par avance toute la portée que peut présenter la dernière note des Alliés aux représentants des Soviets.

Bref, c'est l'éternelle tactique de Lloyd George : mise en demeure aux Alliés de souscrire à ses volontés, souvent variables d'ailleurs, sous peine de le voir faire « bande à part ».

Nous doutons que ce soit la meilleure méthode pour décider la France à suivre docilement les injonctions britanniques.

Voici précisément qu'une voix s'élève en Amérique pour légitimer, une fois de plus, la conduite de la France.

Le *New-York Herald* écrivait ces jours derniers :

« La France a raison en ce qui concerne les dettes de la Russie et la propriété des étrangers en Russie. »

La France a raison aussi quand elle s'élève énergiquement pour proclamer le caractère sacré des obligations et celui de la propriété étrangère.

La France a raison quand elle cherche à maintenir la Russie dans la voie de l'honneur, et, ce faisant, elle rend à ce pays un inappréciable service.

L'homme acculé à la faillite par des circonstances plus fortes que sa volonté, et qui, une fois l'adversité surmontée, liquide entièrement ses obligations, conserve toute l'estime de ses semblables, car il a montré qu'il est un honnête homme.

Mais celui qui, après avoir rétabli sa fortune, se prévaut des lois pour répudier ses dettes, celui-là mérite le mépris des autres, car il n'est pas un honnête homme.

Qu'est-ce que cinq milliards de dollars pour un pays ayant d'aussi vastes ressources et une aussi forte population que la Russie, auprès de l'honneur national ?

Où, la France a raison, et le *New-York Herald* se range franchement du côté de la France en cette affaire, selon les imprescriptibles lois de la morale et selon les véritables intérêts de la Russie.

Il va sans dire qu'il faut du temps à la Russie pour rembourser sa dette extérieure. Mais ce remboursement devra être pour elle le but le plus sacré. Il faut aussi qu'elle prenne à tâche de désintéresser les étrangers dont les biens ont été confisqués depuis la révolution.

Ces lignes ne sauraient nous surprendre. Le point de vue que soutient à Gênes la France à l'égard de la Russie est celui-là même qui a empêché les Etats-Unis de s'y faire représenter.

L'une présente, les autres absents, ce sont les mêmes préoccupations de loyauté et d'honnêteté internationales qui les guident.

La délégation soviétique se montre d'ailleurs pleine de prévenance pour la France, en paroles du moins, si non en actes !

De fait, Tchitcherine vient de remettre, si l'on en croit certaines informations, une note à M. Barthou, d'après laquelle, les Soviets non seulement n'auraient signé aucun accord militaire ou politique dirigé contre la France, mais souhaiteraient le rétablissement des relations les plus amicales entre notre pays et la Russie.

Dans cette note, on lirait, entre autres, en substance :

« La délégation russe, en confirmant ses déclarations officieuses, proclame de la

façon la plus catégorique que l'accord de Rapallo ne contient aucune clause secrète militaire ou politique et n'est accompagné d'aucune clause semblable et que le gouvernement russe n'est engagé dans aucun acte ou action quelconque dirigé contre les intérêts de la nation française ou d'aucune nation quelconque.

Mais voici un passage qui nous éclaire sur la tactique des Soviets :

« Loin d'être dirigé contre la France ou une autre puissance, l'accord n'est, dans l'intention du gouvernement russe, que le commencement d'une série d'accords particuliers qui doivent, selon la délégation russe, compléter l'accord général vers lequel tendent les puissances réunies à Gênes. Ces accords doivent servir de base à la paix dans le monde. En ce qui concerne particulièrement la France, le gouvernement russe considère qu'il y a beaucoup de points de contact entre les deux pays qui facilitent l'accord sur toutes les questions en litige. »

En d'autres termes, Tchitcherine propose à M. Barthou de conclure un accord séparé unissant la France et la Russie, accord qui n'est qu'un des multiples accords séparés que la Russie entend conclure avec tous les pays.

On peut se demander la raison d'être de cette tactique : Toutes les nations européennes ont été convoquées à Gênes en vue d'aboutir à un accord d'ensemble.

Pourquoi les Soviets ne veulent-ils pas de la méthode prévue ? La procédure qu'ils proposent n'enveloppe-t-elle pas une manœuvre ?

On ne peut pas ne pas y croire ! Rien de plus favorable que cette tactique des conventions particulières pour susciter la division des Alliés.

À notre avis, M. Barthou a formulé la seule réponse digne de la France : tenir nos Alliés au courant et agir de concert avec eux.

Mais une fois de plus s'avère le fait, que c'est Tchitcherine qui dirige les débats de Gênes !

Et puis, quelle confiance peut-on avoir avec des interlocuteurs comme les chefs bolchevistes ?

Au moment même où à Gênes, ils préconisent le désarmement intégral et dénoncent la France militariste, ils signent à Moscou un décret portant les effectifs, en temps de paix, de l'armée rouge à 2 millions 1/2 de soldats !

La nécessité d'une telle armée n'apparaît guère à l'heure actuelle. Moscou redoute-t-elle une attaque quelconque ? Il ne semble pas que les voisins de la Russie songent à rouvrir l'ère, mal fermée, des hostilités.

Par contre, la Pologne manifeste quelques inquiétudes et redoute une agression des Soviets.

On croit savoir à Varsovie qu'une convention militaire a été signée, voici un mois à Berlin.

L'Allemagne se serait engagée à fournir à la Russie des armes, des munitions, des équipements et jusqu'à des instructeurs, au cas où les Soviets n'obtiendraient pas à Gênes les résultats escomptés.

Et, pendant ce temps, on découvre à Berlin même des dépôts clandestins d'armes !

Quelle n'est pas la candeur des promoteurs à tout prix du désarmement... de la France !

M. DAROLLE.

Un incident s'est produit à Gênes à l'occasion de la remise de la note des Alliés aux Soviets : la Belgique avait déjà refusé de la signer. La France, par solidarité avec la Belgique, a décidé de réserver sa signature.

Cette double attitude a été dictée par le fait qu'aucune garantie n'est donnée par les Soviets quant aux biens des étrangers.

INFORMATIONS

M. Barthou est arrivé à Paris

M. Barthou, garde des sceaux accompagné de M. Lamirault, chef de son cabinet, et de M. Alphan, directeur des services des biens et intérêts privés au ministère de la justice est arrivé à Paris mercredi matin à 10 h. 30.

Le garde des sceaux, à sa descente de train, a été salué par M. Vitalis, chef de son secrétariat particulier, M. Léon Barthou, son frère, par sa belle-mère et par M. Meunier, ingénieur en chef de l'exploitation.

Il n'est pas sûr que M. Barthou retourne à Gênes

Avant de quitter Gênes, M. Barthou a déclaré :

« Je ne reviendrai ici qu'en plein accord avec le Conseil des ministres, avec l'entière approbation de mes actes passés et la confiance intégrale pour mon activité future. Sinon, je ne reviendrai pas et je m'expliquerai en temps et lieux. »

Or, la décision prise par M. Poincaré, en accord avec ses collègues, au sujet de l'incident belge, semble faire apparaître un désaccord entre le président du Conseil et notre premier délégué à Gênes. Dans ces conditions, on est fondé à se demander si M. Barthou retournera sur la Riviera.

L'opinion de M. Gompers sur la reconnaissance des Soviets

On télégraphie de New-York que M. Gompers a déclaré qu'il espérait que l'Amérique ne ferait pas comme le gouvernement britannique et d'autres gouvernements qui envisagent la reconnaissance formelle de la tyrannie bolcheviste.

M. Gompers a ajouté qu'il possédait la preuve que les fonds envoyés aux Etats-Unis par les bolchevistes pour leur propagande, s'élevaient à plusieurs millions de dollars. M. Gompers considère que la reconnaissance d'un tel gouvernement serait une trahison envers la civilisation.

Les bolchevistes se montreraient plus conciliants

D'après les bruits qui circulent à Gênes, les délégués bolchevistes auraient eu connaissance des termes de la réponse des Alliés, non pas officiellement, mais par les journalistes. Les délégués russes seraient disposés à reconnaître les dettes russes jusqu'en 1917, ce qui donnerait satisfaction aux nations créditrices et permettrait aux travaux de la conférence de faire de rapides progrès.

Les vivres n'arrivent pas aux affamés

On apprend, d'après des informations de bonne source, qu'un convoi de vivres envoyés par la Croix-Rouge suédoise aux affamés de Russie, a été détourné de sa destination primitive. Onze wagons de vivres ont été, sur l'ordre des autorités bolchevistes, dirigés sur la frontière polonaise où sont concentrées les troupes de l'armée rouge.

Les Japonais en Sibérie

Vingt-cinq mille soldats des troupes blanches opérant en Sibérie contre l'armée de la République de Chita se sont réfugiés en Mandchourie ; là, ces soldats ont été désarmés par les autorités japonaises.

D'autre part, des détachements de l'armée rouge ont attaqué les environs de Nicolaïevsk, Oussourigsk, coupant toutes les communications avec Vladivostok.

Les Espagnols occupent deux vallées au Maroc

Une des colonnes espagnoles a occupé, mardi, sur le territoire des Beni-Aros, deux vallées dont la possession assure la domination d'une partie fertile et cultivée de ce territoire. L'ennemi, très en nombre, a opposé une résistance tenace. Les Espagnols ont eu un officier tué et trois blessés, ainsi que sept soldats tués et trente blessés, pour la plupart indigènes.

Mort de M. Victor Lourties

M. Victor Lourties, ancien ministre, ancien sénateur et président du Conseil général des Landes, qui avait été victime, vendredi, d'un accident d'auto vient de succomber.

M. Lourties, né à Aire en 1844, docteur en médecine, avait été élu sénateur des Landes le 5 janvier 1888, puis réélu en 1897. Il fut ministre du commerce, de l'industrie des postes et télégraphes dans le cabinet Dupuy, puis vice-président du Sénat. Il n'avait pas été réélu en janvier 1920.

Le budget de 1923

La commission des finances a tenu mardi une courte séance, sous la présidence de M. Dariac, pour commencer l'examen du projet de budget de 1923. Mais le gouvernement n'ayant pas encore fait parvenir à la commission l'exposé des motifs de son projet, elle a décidé d'attendre le ministre des finances, au sujet des directives qu'il entend suivre pour l'établissement du budget de 1923.

Sur la proposition de M. P. de Cassagnac, la commission a également décidé de procéder, le plus tôt possible, à l'audition de M. H. Chéron, au sujet des décrets qu'il a pris relativement à l'abrogation des prohibitions de certaines exportations, notamment des beurres et fromages français, ainsi que du détail sur pied.

Tirages financiers

Crédit National

Le numéro 5.998.570 gagne 1 million ; les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Le numéro 5.793.233 gagne 500.000 francs ; les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les deux numéros 1.107.960 et 6.896.436 gagnent chacun 200.000 fr. ; les autres numéros de la centaine sont remboursés à 500 francs.

Les trois numéros 1.105.257 1.767.365 et 2.469.051 gagnent chacun 100.000 francs ; les autres numéros de centaines sont remboursés à 500 francs.

Les six numéros 1.661.259, 2.939.974 2.261.759, 4.434.047, 4.980.683 et 1.196.097 gagnent chacun 50.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

UNE LIQUIDATION

On ne parle plus de Vilgrain, l'ancien sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement. Mais on recommence à parler de la liquidation de ses baraquets qui devaient faire le bonheur de la Capitale.

Ces baraquets ont eu un succès d'estime, dans leurs débuts. Mais leur gestion n'a pas été très heureuse, et dans tous les cas, leur liquidation ne sera pas d'un grand profit pour le budget de la ville de Paris.

La liquidation de ces baraquets va avoir une fin : le « Réveil Economique » annonce qu'en juin, les baraquets auront vécu. Mais, hélas ! elles ne laissent pas d'héritage. Au contraire : la liquidation terminée, se soldera par un déficit de 300 millions environ.

La ville de Paris a fait comme l'Etat : elle n'a pas fait de bonnes affaires avec le ravitaillement. Les départements, même le Lot, n'en ont pas fait de meilleures.

Mais il est intéressant de faire connaître comment se fait cette liquidation des stocks de marchandises resserés dans les baraquets Vilgrain. On jugera mieux comment le ravitaillement a su faire des affaires !

Les stocks restant de ces baraquets, comprenant des marchandises en état plus ou moins frais, ont été achetés à des conditions déplorables et sont liquidés à vil prix. C'est ainsi que 7.500.000 boîtes de sardines, d'origine étrangère naturellement, achetées de 1 fr. 40 la pièce, sont liquidées aujourd'hui à 0,50 ou 0,65.

Mais les sardines ne sont pas seules dans cette arche de Noé des conserves. Citons par exemple le lapin d'Australie, représenté par 850.000 boîtes, le roast-beef, par 250.000 boîtes d'un kilo, sans compter les confitures hollandaises et autres.

Il en reste aujourd'hui pour 30.000.000 de stocks, sur lesquels la ville de Paris en récupérera péniblement cinq ou six.

Et dire que ces baraquets devaient être pour les Parisiens une source d'économies, et pour le budget de la ville de Paris, une mine d'or !

Et c'est le contraire qui se produit ! Vraiment, le service du ravitaillement a prouvé à Paris comme partout ailleurs, qu'il n'avait pas été à la hauteur de sa tâche.

D'aucuns ont dit que sa gestion avait été scandaleuse ; et qui donc pourrait leur dire que ce n'est pas vrai ?

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires et marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, le samedi 6 mai 1922 :

Colomb Théodore, d'Assier ; Burg Eugène, Ibos Clément et Julia Gaston-Abel, de Bagat ; Maury Edouard, de Calès ; Lesclure Arthur de Cornac ; Rey Elie, de Floressas ; Dunooyer Jules, de Gourdon ; Rougiés Jean, de Lamothe-Cassel ; Laval Jean, de Lanzac ; Vinel Joseph-Lucien, de Larnagol ; Lascombes Guillaume-Prosper, de Loupiac ; Raynaly Edouard, de Mercuès ; Regnière André, de Pinsac ; Layton Henri et Chaussard Adolphe, de Pontciré ; Bouquet Frédéric-Jean-Baptiste, de Promilhanes ; Bagou Robert, de Puybrun ; Lesclaire Marcel, de Rocamadour ; Cassant Jean-Baptiste et Tournié Raymond-Pierre, de Souillac ; Cledey Louis et Pouix Georges, de St-Céré ; Cabanes Jean-Marie, de Cahors ; Monéry Marc-Urbain, de Soturac.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 heures 15.

Voici la liste des corps des militaires et marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors le dimanche 7 mai :

Delpech René, d'Albas ; Clédel Antoine, d'Autoire ; Cure Jean, du Boulvère ; Conduché Paul, Girma Louis et Guiral Jean, de Cahors ; Baudel Abel, de Caillac ; Clary Gabriel, de Cajarc ; Lacaze Cyrien, de Capdenac-le-Haut ; Delvert Clément, de Lachapelle-Auzac ; Baiaek André, de Catus ; Carrié Alfred, de Cazals ; Brouel Etienne, de Craissac ; Jaquet Pierre, de Cuzance ; Albagnac Albert, de Dégagne ; Baudel Philémon, de Douelle ; Ber Jules, Cels Henri et Melon Jules, de Figeac ; Peyrichou Elie, de Fontanes-Lunegarde ; Penchenat Alexandre et Cassan Georges, de Gourdon ; Arliguic Gabriel, de Gramat ; Molié Antoine, de Grézels ; Maradènes Jules, de Labastide-du-Vert ; Beysses Léon, de Lacave ; Chassaing François, de Lachapelle-Auzac ; Pomié Léon, de Lamagdeleine ; Raffy Germain, de Lunegarde ; Agrech Fernand et Delmas Paul, de Marcihac ; Vayries Marie, de Montgesty ; Barrés Jean, de Montfaucon ; Calmel Robert, de Pinsac ; Laparra Antonin, Capoulon Alphonse, Prady Jean, Labrone Michel, et Aldhuy François, de Prayssac ; Daleh Fernand et Joffre Marius, de Puy-l'Évêque ; Boutot Bernard, des Quatre-Routes ; Bailly François, de St-Céré ; Petit Denis, de St-Cirq-Lapopie ; Bramand Jean, de St-Croix ; Lasfargues Marius et Espinadel Julien, de St-Denis-Martel ; Borie Alphonse et Bayle Pierre, de St-Laurent-les-Tours ; Labarthe Fernand, de St-Martin-de-Vers ; Bergognoux Pierre, de St-Sosy ; Arnal Isaac de Sarrazac ; Trivié Fernand, de Souillac ; Coste Jean, de Vers.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 heures 15.

Judi matin est arrivé en gare de Cahors le fourgon funèbre contenant les cercueils de trois enfants du Lot morts au champ d'honneur, en Orient, parmi lesquels se trouve le jeune Planacassagne, originaire de Cahors.

L'ouverture des portes du fourgon est lieu en présence des autorités civiles et militaires et les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial ordinaire.

Les cercueils furent descendus du wagon et placés dans le hall aménagé spécialement et ont été remis aux familles par les soins de MM. Caillou, commissaire de police et Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture.

À 8 heures 1/4, ont eu lieu les obsèques de notre regretté compatriote Maurice Planacassagne, commis des P. T. T., soldat au 1^{er} génie. Le convoi funèbre s'est formé à la gare. Le corbillard qui était recouvert de superbes couronnes, fut suivi par une foule énorme qui avait tenu à manifester à M. et Mme Planacassagne, les marchands de volailles bien connus dans notre ville, de vives sympathies.

La réinhumation du regretté disparu a eu lieu au cimetière de Cahors.

Nous renouvelons à MM. et Mme Planacassagne, nos sincères condoléances.

Enseignement primaire supérieur

Par arrêté ministériel en date du 29 avril 1922, MM. Rajade et Brunet, professeurs de cours complémentaires, délégués à l'Ecole primaire supérieure de Cahors, sont nommés professeurs adjoints d'écoles primaires supérieures (3^e classe).

Enseignement primaire

M. Besse nommé instituteur à Touzac, non installé, est nommé instituteur à Sérignac en remplacement de M. Alis nommé à Touzac.

Enregistrement

M. Lapanouse, surnuméraire de l'enregistrement dans le département de l'Aveyron, est nommé receveur à Labenque, en remplacement de M. Guilhem, nommé à Vigeois, (Corrèze).

M. Pujol, receveur de l'enregistrement à Ste-Croix (Ariège), est nommé receveur à Montcuq, en remplacement de M. Sudrie, nommé à St-Privat (Corrèze).

Tabacs

M. Ormus, candidat militaire, est nommé commis de culture des tabacs de 8^e classe dans la direction de Cahors.

Contributions indirectes

M. Haraval, vérificateur des contributions indirectes à Puy-l'Évêque, est nommé à Brassac (Tarn).

P. T. T.

M. Vidal, facteur de ville à Mar-seille, est nommé facteur-receveur à Anglars-Nozac, en remplacement de M. Arius, nommé agent manipulateur à Montauban.

M. Lacaze, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Pélaocq, en remplacement de M. Montel, retraité.

M. Tronchachot, facteur à Paris, est nommé facteur-receveur à Gorses, en remplacement de M. Moncany, retraité.

Mme la générale Verrier

Ces jours derniers, est décédée, à Montauban, Mme la générale Verrier. M. le général Verrier commandait la Place de Cahors au moment du transfert du siège de la brigade de Cahors à Agen.

Il fut le dernier général qui habita notre ville.

Nos compatriotes à Paris

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Gabriel Frécheville des « Cadets du Quercy », percepteur à Albert, a été élevé à la 3^e classe de son grade.

Au nom de toute l'association, nous lui adressons toutes nos sincères félicitations.

Le Président : L. CANIAC.

Conseils municipaux

Par arrêté préfectoral, la deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1922, s'ouvrira dans toutes les communes du département, le 14 mai prochain.

Pendant la durée de cette session, les Conseils municipaux pourront, en dehors des questions budgétaires, s'occuper de tous les objets qui rentrent dans les attributions municipales.

Bal de charité

Le bal organisé au bénéfice du fonds de bienfaisance du Dispensaire Antituberculeux de Cahors aura lieu le samedi 6 mai dans les salons de la Préfecture.

Il s'annonce dès maintenant comme un très beau succès.

Nous nous en réjouissons en raison des misères nombreuses qui pourront être soulagées, grâce au geste de solidarité de la population cadurcienne.

Les personnes qui par erreur ou par oubli n'ont pas encore souscrit à cette fête de bienfaisance sont priées de retirer leurs cartes soit à la Préfecture (bureau du Cabinet) soit à l'Hôtel de Ville (cabinet du Secrétaire général).

Le prix de la carte d'entrée est fixé à 10 francs.

Société de chasse

M. Rey (Frédéric), domicilié à St-Cirgues (Lot), a adressé à M. le Sous-Prefet de Figeac, une déclaration par

laquelle il lui fait connaître la constitution d'une société prenant le nom de la Diane St-Cirgouise, ayant pour objet la destruction des animaux nuisibles et dont le siège est établi à Saint-Cirgues (Lot).

Deux grands concerts

Deux grands concerts donnés par Mlle Madeleine Milochau, avec le concours de Mme Hermine Rouloin, de MM. Eugène Grangé, délégué départemental du Touring-Club de France et Louis Crassous auront lieu dans la salle des Petits-Carmes, le samedi 13 mai 1922, en soirée à 20 h. 30, et le mardi 16 mai, en matinée, à 17 heures.

Office départemental des pupilles de la nation

M. le Président du Syndicat des Ouvriers coiffeurs vient de faire parvenir à l'Office départemental des Pupilles de la Nation la somme de cinquante francs, produit d'une collecte faite au profit des orphelins de la guerre au cours du bal donné par le Syndicat, le 27 avril dernier. L'Office, au nom des Pupilles, remercie de leur généreuse initiative, MM. les membres du Syndicat ainsi que toutes les personnes qui, par leur obole, ont bien voulu participer à ce don.

Avis aux pêcheurs à la ligne

Les pêcheurs à la ligne sont informés qu'il est sévèrement interdit de pêcher dans le bief affermé par M. Soulié. Il ne saurait être toléré d'ailleurs, pendant la période d'interdiction de la pêche, de voir des pêcheurs installés au cœur même de la ville.

Par contre, conformément au vœu exprimé par le Conseil général du Lot, la tolérance manifestée jusqu'ici en faveur des pêcheurs à la ligne (ligne tenue à la main) continuera à être pratiquée ailleurs que dans les endroits mentionnés plus haut.

Le Président de la Société de Pisciculture, A. GAU.

Elevage de la région

La Foire-Concours Agricole qui aura lieu au Parc Toulousain à la fin du mois, comprendra de très nombreux sujets de l'espèce bovine choisis dans de précédents concours de la région.

Les Offices Départementaux ont accordé des subventions importantes qui seront distribuées en primes aux animaux des départements qui les ont accordés. Envoyer sans retard les adhésions au Bureau du Comité, 2 bis, rue Alsace-Lorraine, Hôtel de la Chambre de Commerce, Région Economique.

Arrestation

Sur mandat d'amener de M. le juge d'instruction la gendarmerie de Puy-l'Évêque a procédé à l'arrestation d'un habitant de Puy-l'Évêque R. F... qui est inculpé de bris de scellés. F... a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

Primes pour la destruction des sangliers

M. le Préfet du Lot rappelle aux maires du département que des primes pour la destruction des sangliers sont accordées : 1° par l'Etat, pour les carcasses de 15 kilos et au-dessous ; 2° par le département, pour tous les sangliers détruits sans délimitation de poids ; le taux de cette prime est de 30 francs.

Pour obtenir les 2 primes, Etat et Département, les intéressés devront produire des demandes séparées.

Office départemental de placement du Lot

Pendant le premier trimestre 1922, l'Office départemental de placement fonctionnant à la préfecture du Lot, a enregistré 318 offres d'emplois et 265 demandes.

214 placements (165 hommes et 49 femmes) ont été effectués, tant dans le commerce, l'industrie, les professions libérales, que dans l'agriculture.

Il est rappelé aux employeurs et chômeurs que les offres et les demandes doivent être adressées au directeur de l'Office départemental de placement à la préfecture. Opérations absolument gratuites.

A qui le pneu ?

Mercrèdi, dans la soirée, M. Louis Audubert, demeurant rue Mascoutou, a trouvé sur la route de Larrouque un pneu d'automobile.

Le réclamer rue Mascoutou.

Coup de pied de mulet

Nous avons relaté samedi le terrible accident dont avait été victime M. Rossignol, meunier à Laramières qui fut frappé à la tête d'un violent coup de pied de mulet.

L'opération du trépan pratiquée par M. le docteur Rougié a été très réussie, et nous croyons savoir que l'état de M. Rossignol est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible.

Tous nos vœux de prompt rétablissement.

Fédération des Mutilés Veuves et Ascendants du Lot

Les membres de la Fédération sont invités à assister à une représentation qui aura lieu, ce soir, jeudi 4 mai, au Palais des Fêtes, donnée par des artistes mutilés.

A cette occasion, une réduction de 50 0/0 sera consentie aux membres de la Fédération sur le prix des places au taux du cinéma.

PALAIS DES FÊTES

Judi 4 mai — Attraction sensationnelle

The Olymp's

Travail de force, équilibre, voltige aérienne à la mâchoire. **Pendaison mortelle E. Olymp's**, recordman du monde de force. **F. Olymp's**, champion équilibriste unijambiste (*mutilé de guerre*).

Passion slave : drame. **Charlot patine** : Comique en 2 parties. **Orchestre**.

PRIX ORDINAIRE

Bégox

Diane St-Martin. — Une battue aux sangliers est organisée pour dimanche 7 mai. Rassemblement à Bégox à 8 h. 30. (heure légale). Apporter le repas de midi.

Caillac

Union sportive caillaçoise. — Samedi soir, 29 avril, à Caillac, le banquet de cette société pour clore la saison de football. Tous les équipiers étaient présents. Soirée brillante ; franche gaieté ; joyeux bal.

Personne ne manqua à l'appel. Le repas était exquis. La table étincelait sous la lumière électrique. Les rejets de la belle vaisselle et les figures souriantes de cette charmante jeunesse ajoutaient un charme de plus à la fête. Tout le monde a fait honneur au menu ; les meilleurs vins du pays ont été savourés ; la plus grande réserve a été observée.

Au café M. Delrieu a pris la parole. Son premier remerciement a été pour Madame Nadal, du soin qu'elle a pris pour faire aussi bien, en assurant que les jeunes gens avaient compris qu'elle avait pensé plutôt à eux qu'à ses intérêts.

La félicité des anciens élèves de leur bonne tenue et ajoutée que leur fête avait un but moral plus élevé qu'ils ne le pensaient, puisqu'elle resserrait leurs liens de camaraderie sans distinction de classe ni de fortune.

Il a félicité le capitaine Lafage du dévouement apporté pour grouper ses amis d'abord, de les enseigner ensuite. Mêmes félicitations à tous les équipiers pour leur constance et à salué ceux qui vont au régiment.

Chansonnets et monologues ont commencé car le bal attendait et les jeunes filles étaient impatientes.

Tous se sont mis à danser sous les ondielles d'un accordéon sans pareil.

Luzech

Banquet. — Pour clôturer la saison sportive 1920-1921, les membres actifs et honoraires de l'Union sportive luzechoise se réuniront en un banquet fraternel samedi prochain 6 mai.

Le lendemain, un grand bal sera donné, sous les auspices du bureau de l'U. S. L., dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville.

Les meurs. — A la suite de plusieurs plaintes adressées au parquet, une enquête a été ouverte dans le but d'établir les responsabilités encourues par trois personnes de notre localité accusées d'attentat aux bonnes mœurs.

En raison de la nature des faits invoqués nous ne donnerons aucune précision, laissant à la justice le soin de poursuivre son œuvre salutaire.

mortelle à sa beauté ! Comment expliquer cet égarement dans lequel il avait si longtemps vécu ? Comment annoncer la catastrophe à l'enfant ? Comment lui faire comprendre que l'humble bergère qui paissait ses moutons le long des fossés des routes était maintenant plus riche qu'elle, car elle avait sa place sous le ciel, et elle était ce qu'elle avait le droit d'être, tandis que Solange devait à son nom, aux lois de son rang, de s'effacer du monde et de disparaître vivante dans le tombeau d'un cloître !

Avec cette énergie soudaine et dépassant le but qui vient aux faibles dans un accès de réaction, Sixte résolut d'en finir tout de suite. Il se dit que le mieux, pour moins longtemps souffrir, c'était d'appeler Solange dans son cabinet, et là, en deux mots, de la mettre au courant de leur chute et du sacrifice qu'il attendait d'elle.

Il achevait de prendre cette résolution quand Kean, qui n'était plus conduit, entra de lui-même dans la cour du château et vint tourner au perron. Sixte sauta de voiture ; il commença de monter les degrés, la porte s'ouvrit et Solange parut. Elle rentra dans le jardin, une gerbe de fleurs sur les bras, souriante, heureuse, fleur elle-même pénétrée de lumière dans le rayonnement du grand soleil qui, tombant d'aplomb sur sa tête par l'énorme vitrail du vestibule, la nimait d'un or éclatant.

En la voyant ainsi, le baron n'eut

Sauzet

Orage. — A la suite de l'orage qui s'est déchaîné dimanche vers midi, la foudre est tombée sur la ligne télégraphique de Sauzet à Cahors et a renversé deux ou trois poteaux au lieu dit du Fossat, à un kilomètre de la localité.

La grêle qui commençait à tomber en abondance a été fort heureusement de courte durée et n'a pas causé trop de dégâts aux récoltes, qui souffrent assez du mauvais temps.

Limogne

C'est par erreur qu'il a été dit que MM. Margron et Lagarde ouvraient un cabinet dentaire, le 6 mai, à Limogne. Ce cabinet ouvrira en effet à la date fixée mais concerne exclusivement M. Lagarde.

Cabinet Dentaire. — M. Henri LAGARDE, chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, ouvrira son cabinet dentaire, le 6 mai, à Limogne, ancien Hôtel du Grand Soleil.

Marmniac

La Commune de Marmniac après avoir dignement rendu son hommage aux morts de la guerre, s'apprête à fêter dimanche 7 mai les anciens mobilisés.

La fête nationale de Jeanne d'Arc étant le 14 mai, Monsieur le Maire a invité ses administrés à réunir ces deux fêtes en une seule et à acclamer en même temps Jeanne la patriote et ceux qui naguère défendirent non moins vaillamment le sol de la Patrie.

Programme de la journée : 11 h. Messe des combattants 12 h. Banquet populaire ; 15 h. Séance récréative (entrée libre) ; 21 h. 1/2. Grand feu d'artifice, illuminations.

Prayssac

Protestation. — Les conseillers municipaux soussignés, protestent contre la dégradation des arbres de nos places publiques, contrairement aux décisions du conseil municipal qui n'avait autorisé qu'un simple élagage. Ils demandent que ce travail de vandalisme soit arrêté immédiatement, conformément d'ailleurs, aux désirs de la presque unanimité de la population. — Docteur Péné, Lalanne, Cavané, Eliacin Berrié, Lafon et Jouffreau.

Soturac

Réunions publiques. — M. le docteur Rouma, maire de Puy-l'Évêque, conseiller général sortant, rendra compte de son mandat à la mairie de Soturac, dimanche prochain 7 mai, à 10 h. 1/2 (heure légale).

Son concurrent, M. le docteur Goutenègre, maire de Prayssac, exposera son programme le même jour, mais à 6 h. 1/2 du soir (heure légale).

Accident d'automobile. — L'automobile d'un boucher de Villeneuve qui se rendait mercredi matin à la foire de Puy-l'Évêque a capoté à l'embranchement de la route nationale n° 111 et du chemin de grande communication n° 8.

Une rectification de ce tournant excessivement dangereux s'impose d'extrême urgence.

Bagnac

Mariages. — Trois mariages viennent d'être célébrés dans la même semaine : M. Marcel Ratié, cultivateur à Serres, avec Mlle Elise-Fernande Naucelle, de Labadie.

M. Etienne Lafage, de Prendeignes, avec Mlle Marie-Louise Lacombrade, de Caffolens.

M. Adrien Laurs, de Bouleuch, avec Mlle Emile Escarbassière, de Latronquière.

Puybrun

Nouvelle société. — Une nouvelle société, le Club Athlétique Puybrunais, est en formation. Les jeunes gens désireux de pratiquer les sports suivants : cross-country, tennis, boxe, athlétisme, natation, football rugby, etc., etc., sont priés de se faire inscrire au siège de la société, restaurant Ayrolles, Puybrun (Lot).

Puybrun-Prudhommeat

L'électricité. — Nous apprenons avec plaisir la transformation prochaine en usine électrique de la filature de Granou, à l'effet d'éclairer les villages de Bonneville, Nicole, Rengue, Paulhac, Castelnaud, St-Martin. Une deuxième ligne desservirait Puy, Lacam, La Pouyade, Loubrassac, Segonzac, Autoules.

MM. Rousseau et Ayrolles, les sympathiques directeurs, envisageraient même d'ores et déjà, l'éventualité d'étendre plus tard le réseau à des communes plus éloignées.

Nos renseignements nous permettent d'annoncer que ces Messieurs ont la ferme intention de mener rapidement les travaux de façon que la lumière soit donnée le 1^{er} octobre au plus tard.

Latronquière

Association syndicale. — Les propriétaires intéressés à la construction du chemin rural des Méjols au bois du château (Latronquière) ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux susvisés.

Par arrêté préfectoral, cette association est autorisée.

Cornac

Construction d'un chemin rural. — Les propriétaires intéressés à la construction du chemin rural de Frauziol à Picatous, commune de Cornac ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux susvisés.

Par arrêté préfectoral, cette association est autorisée.

St-Céré

Commission Cantonale. — M. Lavaysse Paul, propriétaire à Saint-Céré, est nommé délégué administratif près la commission cantonale d'assistance aux vieillards de Saint-Céré, en remplacement de M. Calméjane, Justin, démissionnaire.

Gourdon

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à 2 heures du soir sous la présidence de M. Davidou, maire.

L'ordre du jour était très important et très chargé mais tout a été fait avec un ensemble et une entente parfaits.

1^o Assistance médicale gratuite du 1^{er} semestre 1921 (adopté).

2^o Centre d'enseignement post-scolaire. — La création est votée à l'unanimité des présents ;

3^o Sont renvoyés à la commission des finances, les affaires suivantes :

Demande de supplément d'indemnité de logement à Mme Barry, institutrice ; demande d'élevation du traitement du vétérinaire sanitaire M. Lompech ; demande de 50.000 fr. de subvention de M. l'archiprêtre pour vitraux à l'église de St-Pierre ; demandes de subvention de la Société française d'anciens militaires et de la société sportive gourdonnaise pour achat ou location d'un terrain d'exercices ; d'un devis de 29.000 fr. pour réparations aux immeubles communaux ; de la construction d'un kiosque à musique dont le conseil municipal vote, en principe, la construction.

Vient ensuite 2 questions importantes :

1^o L'éclairage électrique.

2^o le projet de construction d'une école primaire supérieure.

La première est longuement discutée. Un certain nombre de conseillers prennent part à la discussion. M. le Maire donne toutes les explications désirables.

Le projet Cazelle, de Toulouse, est voté à l'unanimité (moins M. Laurié qui a voté contre, et M. Melvy qui s'est abstenu) comme offrant plus d'avantages avec les mêmes garanties.

Le devis de l'école supérieure qui était de 150.000 fr. est aujourd'hui de 360.000 fr. Une discussion s'engage mais elle se termine par le vote à l'unanimité, de ce projet moins la voix de M. Glénadel qui s'est abstenu.

Deux demandes de soutiens de famille reçoivent un avis favorable.

MM. Dulet et Glénadel auraient voulu qu'on respectât l'ordre établi pour les divers travaux.

On répond que cet ordre n'a rien d'intangible et que les circonstances peuvent toujours le modifier.

Le conseil se réunit ensuite au comité secret.

Un nombreux public assistait à la séance.

Foire. — Prochaine foire samedi prochain, 6 mai.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 2 mai le tribunal prononce la confiscation d'engins de chasse et de pêche prohibés, abandonnés sur place, par des pêcheurs ou de chasseurs en faute qui ont pris la fuite à la vue des gendarmes.

Le conducteur de l'autobus Labastide-St-Céré, Garrigue, à 16 fr. d'amende avec sursis pour blessures par imprudence.

Deux braves cultivateurs de Thédillac sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende avec sursis pour infraction à la police des chemins de fer. Ils avaient oublié qu'il est interdit de se prêter les billets pour l'enregistrement des bagages.

La femme Péris Clementine et Gizard Anselme propriétaires au Vigan sont condamnés à 16 fr. d'amende avec sursis pour coups et blessures réciproques.

D'autres affaires sont mises en délibéré ou renvoyées à l'audience du 16 mai.

Bétaillé

Association Syndicale. — Les propriétaires intéressés à la construction du chemin rural dit « du Moulinot » sur le territoire de la Commune de Bétaillé ont décidé de se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux sus-mentionnés.

Par arrêté préfectoral cette association a été autorisée.

Labastide-Murat

Joli coup de fusil. — Dimanche matin 30 avril, le jeune Serre, de la Gimbrade, âgé de 17 ans, chassant dans les fourrés de Laygasse et de Soyris, a tué un sanglier pesant 65 kilos. Le solitaire a été vendu 155 francs à M. Guerrin, boucher, qui en a fait l'expédition à Paris.

Ce premier sanglier, abattu à Labastide-Murat, a été l'objet de la curiosité de tous et particulièrement de ceux qui n'en avaient jamais vu.

Nos félicitations.

Marché. — Notre marché du lundi a été presque nul, en raison de la prochaine foire du 5 mai.

Salviac

Contributions directes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Jacques Cazes, ancien élève du lycée de Cahors, neveu du sympathique commis des cultures des tabacs de Salviac, vient d'être définitivement reçu au concours des Contributions directes avec le n° 38 sur 168 admis.

Nos bien sincères félicitations.

Nos bons serviteurs. Nos compatriotes à Paris. — Mme veuve Bouygues, née Haussere, de Cambelive, près Salviac, vient d'obtenir un diplôme d'honneur après trente années de service passées chez Mme veuve Langlébert, la veuve du célèbre docteur de Neuilly-sur-Seine. Félicitations.

Souillac

Objet trouvé. — Notre concitoyen, M. E. Tournié, demeurant route de Sarlat, a déclaré à la Mairie qu'il avait trouvé un bracelet avec médaillon, qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu. Nos compliments à cet honnête citoyen.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Rétablissement, à partir du 1^{er} mai 1922 des trains express d'été Orléans et Clermont-Ferrand.

aller : Bordeaux-Bastide déj. 10 h. 05. — Périgueux déj. 12 h. 38. — Brive déj. 14 h. 15. — Tulle déj. 14 h. 57. — Clermont-Ferrand arr. 19 h. 45.

Retour : Clermont-Ferrand déj. 8 h. 50. — Tulle déj. 14 h. 09. — Brive déj. 14 h. 54. — Périgueux déj. 16 h. 37. — Bordeaux-Bastide arr. 18 h. 39.

Pour plus amples renseignements, consulter les affiches placardées dans les gares.

CONVOI FUNÈBRE

Madame CABANES, née DENÈGRE ; Monsieur et Madame Clément GRAND-COUR, née CABANES, et leurs enfants ; Mademoiselle Lucie DENÈGRE ; Mademoiselle Délia CABANES ; Madame Emilie CABANES, en religion sœur Marie des Anges.

Et tous les autres parents ont l'honneur de vous prier d'assister au convoi funéraire de

CABANES Jean
Elève de l'École Polytechnique
Sous-Lieutenant au 34^e d'Artillerie
Croix de guerre, Légion d'honneur
Tombé au Champ d'honneur
le 23 août 1915, dans un combat aérien à l'âge de 21 ans
son fils, frère, oncle, neveu et cousin.
Réunion à la Gare, samedi 6 mai, à 8 h. 3/4 précises.

REMERCIEMENTS

Madame MALET, Monsieur Gaston MALET, Mesdemoiselles Marie-Thérèse et Marguerite MALET et leur famille, remercient toutes les personnes qui, dans leur deuil cruel, leur ont donné des témoignages de leur sympathie.

REMERCIEMENTS

— Faites boire à votre petite fille du Kneipp et supprimez le café qui est très mauvais pour les enfants.
1 fr. 25 le paquet de 250 gr., dans les bonnes épiceries, ou contre mandat de 1 fr. 25. Usine KNEIPP, Juvisy (Seine-et-Oise).

A LA COMMISSION DU TRAVAIL

De Bruxelles : Tchitcherine se plaint que la délégation russe ne soit pas représentée à la Commission du Travail.

LE TRAITÉ GERMANO-RUSSE

De Berlin : Au cours d'un Conseil des Ministres tenu hier, M. Hermès a fait un exposé sur le traité germano-russe.

Le Conseil aurait décidé de rappeler la majeure partie de la délégation allemande au plus tard au début de la semaine prochaine.

AU PARLEMENT ITALIEN

De Rome : M. Facta doit arriver ce matin à Rome pour assister à la séance d'ouverture des Chambres italiennes où il fera une déclaration sur les travaux de la Conférence.

L'ATTITUDE FRANCO-BELGE

De Gènes : Les résultats des Conseils de ministres tenus tant à Paris qu'à Bruxelles ont été connus à dix heures.

NÉGOCIATIONS OFFICIEUSES

De Gènes : Des négociations officieuses se sont poursuivies hier entre délégués MM. Barrère et Colrat ont reçu MM. Benès et Jaspard.

M. Lloyd George a fait une promenade en attendant les nouvelles de Paris.

LE CABINET FRANÇAIS DÉLIBÈRE

Un Conseil de Cabinet examinera ce matin le projet de pacte de non-agression.

Cet après-midi, il étudiera la question économique.

A CÉDER

FONDS BOUCHERIE CHARCUTERIE
Bien situé centre à LABENQUE
S'adresser au Bureau du Journal

PIANOS NEUFS ET OCCASION

LOCATION-REPARATION
Maison ROUGE
Succursale pour le Lot
Association Professionnelle J.-B. Hougrit
24, boulevard Gambetta, CAHORS

A VENDRE

Combe des Monges
2 vignes de bon rapport
Avec Maisons et petite grange
S'adresser au Bureau du Journal
Imp. COUILLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

ÉTRANGE FORTUNE

DE
CUNISSET-CARNOT

IV

Ah ! ce Gaudot, s'il était rentré, s'il le tenait là, sous son fouet, sous son talon ! Et dans ces pointes aiguës de la douleur qui le pénétrait, la plus vive peut-être était de sentir que Gaudot lui échapperait à tout jamais. Un homme de cette trempe-là avait dû prendre toutes ses précautions et dévisserait toutes les recherches. D'ailleurs, en supposant qu'il le retrouvât, Hennibelle lui avait expliqué fort posément qu'il ne pourrait peut-être pas grand'chose, attendu qu'il avait donné des signatures contre la régularité desquelles il serait étrange qu'il protestât ! Quelle torture d'être ainsi désarmé, de s'enfoncer dans l'abîme sans une branche à saisir pour se cramponner et pour ralentir sa chute !

Et Solange, cette chère enfant, cette fille adorée, cette fleur qui s'épanouissait aux rayons de la fortune comme un grand lis blanc sous le soleil, elle allait donc fermer sa corolle, se courber et se flétrir sous l'ombre d'un couvent, mortelle à sa jeunesse

pas le courage de tenir sa résolution. Demain, plus tard, il serait toujours temps ! La vie est si longue, la source des larmes est si profonde et difficile à tarir, pourquoi l'ouvrir aussitôt ! Et, cédant à cette mobilité qui était le trait dominant de son caractère, il embrassa longuement sa fille, puis alla s'enfermer en son cabinet.

Quelques heures après, il en sortit, appela ses gens dans un emportement de colère, leur fit prendre des leviers, des pinces, ce que l'on trouvait, leur cria que Gaudot était un voleur, qu'il l'avait chassé, et que l'on ne le reverrait jamais, puis, passant devant eux, leur fit enfoncer la porte du Pavillon des chasses. Il y entra et procéda seul à l'inventaire de ce que pouvait avoir laissé Gaudot. C'était sommaire : sur le bureau, il n'y avait rien, dans les tiroirs, il n'y avait rien, et rien non plus dans les placards. Sixte étouffait de rage, mais que faire ! Il rentra chez lui, et peu à peu se calma. Il avait même repris assez d'empire sur soi-même pour faire bonne figure au dîner, et ne rien laisser voir à sa fille des terribles émotions par lesquelles il avait passé en cet inoubliable jour.

La soirée se termina sans incident. Quand Solange vint embrasser son père avant de regagner sa chambre, il lui dit négligemment :

— Je ne m'absenterai pas demain. J'ai à causer avec mon notaire, qui viendra dans la matinée et que je garderai à déjeuner.

V

Depuis un mois que Solange était à Arconcey, elle n'avait pas eu beaucoup de distractions et n'avait vu personne. Son père, fort embarrassé d'elle, n'osant ni la conduire dans le milieu de plaisirs où il vivait, ni amener chez lui la joyeuse compagnie qu'il fréquentait d'habitude, avait continué de s'amuser au dehors, mais avait cessé de recevoir. Ce notaire qui allait venir déjeuner demain serait le premier invité que Solange aurait vu au château.